

# Tournoi du Football Club QUILLAN



## Règlement

---

### Article 1

Un tournoi est organisé par le Football Club QUILLAN les samedi 29 Juin 2024 et Dimanche 30 Juin 2024 au Stade Municipal Jean Bourrel.

**Samedi 29 Juin** : U6-U7 et U10-U11

**Dimanche 30 Juin** : U8-U9 et U12-U13

64 équipes sur les deux journées.

**U6-U7** : 16 équipes engagées comprenant chacune un maximum de 6 joueurs ( sur le champs 3 + 1 gardien + 2 remplaçants).

**U8-U9** : 16 équipes engagées comprenant chacune un maximum de 8 joueurs ( sur le champs 4 + 1 gardien + 3 remplaçants).

**U10-U11** : 16 équipes engagées comprenant chacune un maximum de 12 joueurs ( sur le champs 7 + 1 gardien + 4 remplaçants).

**U12-U13** : 16 équipes engagées comprenant chacune un maximum de 12 joueurs ( sur le champs 7 + 1 gardien + 4 remplaçants).

Chaque joueur doit rester dans l'équipe avec laquelle il s'est engagé lors de l'inscription. Un joueur ne peut jouer que dans la seule et même équipe.

### Article 2

Le droit d'engagement, fixé à **25 €** pour les catégories **U6-U7 et U8-U9** et **35 €** pour les catégories **U10-U11 et U12-U13**, devra être transmis en même temps que les fiches d'inscription.

### **Article 3**

La fiche d'inscription devra être remplie en amont du tournoi et transmise aux organisateurs avant le 8 juin 2024 avec le droit d'engagement (de 25€ ou 35€).

Elle comporte :

Le Nom de l'équipe

Le Nom du Représentant

Les coordonnées du Représentant

Le Nombre de joueurs

Le Noms, Prénoms et numéros de licence de chaque joueur

Le jour du tournoi chaque Représentant doit se munir de sa carte Nationale d'Identité.

En outre les joueurs y attestent avoir pris connaissance du règlement et déclinent toute responsabilité de l'organisateur en cas d'accident ou de vol.

### **Article 4**

Peuvent participer tous les joueurs licenciés du club qui forme son, ses, équipe(s).

### **Article 5**

Le tournoi débutera à 9h00 précise sur le terrain municipal de la commune de Quillan.

### **Article 6**

Les équipes seront appelées suffisamment tôt, en particulier lors du match précédent. Les horaires des matchs seront affichées auprès de la table de marque.

### **Article 7**

Les équipes se présenteront à l'arbitre avec un ballon réglementaire.  
Chaque équipe doit avoir son propre ballon.

**Tout retard supérieur à quelques minutes, pourra entraîner un match perdu par pénalité.**

## **Article 8**

Déroulement des phases de jeux :

-Pour les U6-U7 et U8-U9 il s'agit d'un tournoi avec 4 poules et phases finales ( 8ème, 1/4 , 1/2 , finale). Chaque rencontre durera 12 minutes ( 2 x 6minutes).

-Pour les U10-U11 et U12-U13 il s'agit d'un tournoi avec 4 poules et phases finales ( 8ème, 1/4 , 1/2 , finale). Chaque rencontre durera 15 minutes sans interruption.

## **Article 9**

Chaque responsable vérifie auprès de l'arbitre le score de la rencontre dès la fin du match, aucune contestation ne sera possible à la table de marque.

## **Article 10**

Lors des rencontres, le décompte des points s'effectue comme suit : →

Match gagné → 3 points

Match nul → 1 point

Match perdu → 0 point

Match perdu par pénalité → 0 point

**En cas d'égalité de points au classement, avantage à la meilleur différence de buts, puis la meilleure attaque.**

## **Article 11**

Les règles de jeu sont celles de la F.F.F et sont applicables pour l'ensemble des catégories.

## **Article 12**

Le FC Quillan se réserve le droit d'exclure définitivement du tournoi tout joueur ou toute équipe qui aurait un comportement contraire à la morale sportive.

Tous mauvais comportements envers les arbitres seront sanctionnés, l'équipe pourra être exclue du tournoi.

En outre, **un rapport pourra être adressé aux commissions compétentes du district de l'Aude de Football.** Le tournoi étant déclaré auprès de cette autorité.

## **Article 13**

La commune de Quillan met à disposition du FC Quillan une infrastructure publique. Pour un déroulement du tournoi dans les meilleures conditions vous devez respecter cet équipement ( vestiaires, stade, terrain, etc....)

Des conteneurs seront déployés tout autour du stade afin d'éviter toute pollution.

## **Article 14**

Tout litige non prévu par le présent règlement est tranché par le comité Directeur du FC Quillan, seul compétent : **ses décisions seront sans appel.**

## **Article Final**

**En cas d'impondérable, le FC Quillan se réserve le droit d'annuler le tournoi. Les frais qui auront déjà été payés seront remboursés.**

**Excellent tournoi  
Merci pour votre participation**

